

tins municipaux et les démarches officielles témoignent de l'engagement de la municipalité auprès des travailleurs. La municipalité a créé un comité local de l'emploi lors du conseil municipal du 18 janvier 1982 afin d'envisager la situation de l'emploi dans le DUAC. Par ailleurs, des courriers ont été adressés au Ministre de l'Industrie et au Président de la République.

En 1982, suite à la crise généralisée des colorants, avec l'accord du gouvernement, le secteur colorants de PCUK est vendu au groupe britannique Imperial Chemical Industries et devient ICI Francolor. Des ouvriers voient leur lieu de travail disparaître. Beaucoup sont partis pour cause de licenciement et l'entreprise ne compte plus que 1 746 salariés en février 1982 contre 2 737 en 1975. En juin 1982, la direction indique la mise en pré-retraite de 148 employés de 55 ans sur la base du volontariat.

De 1983 à 1987, les ouvriers assistent à une restructuration du site qui voit le démantèlement du groupe et l'acquisition des secteurs d'activités par différentes sociétés souvent rebaptisées.

En février 1983, la CGT et l'UGICGT-CGT élaborent un document bilan-programme « *Pour le développement de notre site* » qui défend les atouts du site et le savoir-faire du personnel. Les syndicats se battent depuis plus de dix ans pour valoriser sa situation géographique, sa surface, afin de susciter une relance industrielle auprès du Groupe et des élus lo-

caux. La moitié du personnel était syndiquée, les ouvriers étaient en majorité à la CGT, les agents de maîtrise à FO.

Les activités présentes sur le site sont gérées par trois sociétés. ICI Francolor produit des matières colorantes (495 tonnes/mois) et d'autres produits. CDF ORGANICHIM produit du méthanol (18 000 tonnes/mois) et des colles Urée-Formol (12 000 tonnes/mois). Enfin, la division organique de PCUK produit des intermédiaires et des résines, des polyuréthanes et des produits pharmaceutiques.

Les syndicats dénoncent la gestion passée du groupe et le désinvestissement qu'a connu l'usine de Villers-Saint-Paul. Ainsi, l'état actionnaire a décidé une augmentation de capital de CDF chimie en 1983 de 1600 millions de francs et un deuxième apport est prévu de 900 millions de francs. Pourtant, les effectifs continuent de diminuer.

	Résultats (francs)	Salariés
1975	34 millions	17 000
1980	886 millions	14 000

Les syndicats revendiquent un regroupement des fabrications par compagnie afin de mieux utiliser l'appareil de production et d'engendrer des économies capital. Ainsi le pôle chimique regroupant